



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribuée auparavant

TO: Chair and Members of Environment and Climate Change Committee

DESTINATAIRES : Président et membres du Comité de l'environnement et du changement climatique

**FROM: Alain Gonthier, General
Manager, Public Works Department**

**Contact:
Shelley McDonald, Director, Solid
Waste Services, Public Works
Department, 613-580-2424 x20992,
Shelley.McDonald@ottawa.ca**

**EXPÉDITEUR : Alain Gonthier,
directeur général, Direction générale
des travaux publics**

**Personne-ressource :
Shelley McDonald, directrice,
Services des déchets solides,
Direction générale des travaux
publics, 613-580-2424, poste 20992,
Shelley.McDonald@ottawa.ca**

DATE: February 6, 2025

DATE : Le 6 février 2025

FILE NUMBER: ACS2025-PWD-SWS-0002

NUMÉRO DU DOSSIER : ACS2025-PWD-SWS-0002

SUBJECT: Solid Waste Services – 2025 Legislative Lookahead

OBJET : Services des déchets solides – Tour d'horizon législatif 2025

OBJET

Dans cette note de service, nous présentons au Conseil municipal le Tour d'horizon législatif 2025 des Services des déchets solides.

CONTEXTE

Le 26 juin 2024, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le Plan directeur de la gestion des déchets ([ACS2024-PWD-SWS-0004](#)). Ce plan se veut un guide sur 30 ans des moyens grâce auxquels Ottawa réduira, ramassera, gèrera, éliminera les déchets solides et en extraira les ressources à court, à moyen et à long termes. Au total, 50 actions ont été approuvées dans le [Plan directeur de la gestion des déchets solides](#) (PDGDS), et plus de la moitié sont en cours ou sont lancées en 2025. Chaque action fait partie d'une suite d'actions, qui visent toutes à réaliser l'un des cinq objectifs du PDGDS. La Ville priorise les actions consacrées à la réutilisation, à la réduction et au réacheminement des déchets, ce qui concorde avec les commentaires des parties prenantes et du public; 24 de ces actions sont planifiées ou mises en œuvre cette année. Le graphique 1 ci-après donne une vue d'ensemble de ces suites d'actions et des objectifs qu'elles permettront d'atteindre.

Graphique 1 : Objectifs et suites d'actions

| | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|--|---|---|---|
|  | 1. Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets. | | | | | | | | |
| | <table><tbody><tr><td>1. Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets</td><td>3. La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux</td></tr><tr><td>2. La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction</td><td></td></tr></tbody></table> | 1. Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets | 3. La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux | 2. La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction | | | | | |
| 1. Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets | 3. La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux | | | | | | | | |
| 2. La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction | | | | | | | | | |
|  | 2. Maximiser le recyclage des déchets. | | | | | | | | |
| | <table><tbody><tr><td>4. L'amélioration de la séparation des déchets à la source</td><td>8. La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition résidentiels</td></tr><tr><td>5. Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples</td><td>9. La stratégie de réacheminement des déchets encombrants</td></tr><tr><td>6. Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville</td><td>10. La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux</td></tr><tr><td>7. Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics</td><td>11. Les initiatives de développement durable</td></tr></tbody></table> | 4. L'amélioration de la séparation des déchets à la source | 8. La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition résidentiels | 5. Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples | 9. La stratégie de réacheminement des déchets encombrants | 6. Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville | 10. La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux | 7. Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics | 11. Les initiatives de développement durable |
| 4. L'amélioration de la séparation des déchets à la source | 8. La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition résidentiels | | | | | | | | |
| 5. Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples | 9. La stratégie de réacheminement des déchets encombrants | | | | | | | | |
| 6. Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville | 10. La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux | | | | | | | | |
| 7. Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics | 11. Les initiatives de développement durable | | | | | | | | |
|  | 3. Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes. | | | | | | | | |
| | <table><tbody><tr><td>12. La digestion anaérobie et la codigestion</td><td>l'installation de traitement</td></tr><tr><td>13. La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage</td><td>15. La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement</td></tr><tr><td>14. L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de</td><td>16. La Stratégie de la gestion des déchets résiduels</td></tr></tbody></table> | 12. La digestion anaérobie et la codigestion | l'installation de traitement | 13. La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage | 15. La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement | 14. L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de | 16. La Stratégie de la gestion des déchets résiduels | | |
| 12. La digestion anaérobie et la codigestion | l'installation de traitement | | | | | | | | |
| 13. La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage | 15. La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement | | | | | | | | |
| 14. L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de | 16. La Stratégie de la gestion des déchets résiduels | | | | | | | | |
|  | 4. Maximiser les progrès opérationnels. | | | | | | | | |
| | <table><tbody><tr><td>17. La mise à l'essai des autres conteneurs de collecte</td><td>entreprises</td></tr><tr><td>18. La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets</td><td>21. La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</td></tr><tr><td>19. Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue</td><td>22. L'innovation et la technologie</td></tr><tr><td>20. L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites</td><td>23. Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions</td></tr></tbody></table> | 17. La mise à l'essai des autres conteneurs de collecte | entreprises | 18. La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets | 21. La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue | 19. Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue | 22. L'innovation et la technologie | 20. L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites | 23. Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions |
| 17. La mise à l'essai des autres conteneurs de collecte | entreprises | | | | | | | | |
| 18. La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets | 21. La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue | | | | | | | | |
| 19. Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue | 22. L'innovation et la technologie | | | | | | | | |
| 20. L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites | 23. Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions | | | | | | | | |
|  | 5. Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville. | | | | | | | | |
| | <table><tbody><tr><td>24. La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre</td><td>25. La Stratégie de l'économie circulaire</td></tr></tbody></table> | 24. La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre | 25. La Stratégie de l'économie circulaire | | | | | | |
| 24. La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre | 25. La Stratégie de l'économie circulaire | | | | | | | | |

La [pièce 1](#) dresse la liste de toutes les actions dans les suites d'actions correspondantes, à titre d'information.

Compte tenu du caractère complexe et de l'enchevêtrement des travaux dans le cadre des projets des Services des déchets solides et des documents législatifs, cette note de

service se veut une feuille de route pour les résultats législatifs que produiront en 2025 les Services des déchets solides et indique comment chaque projet permet de réaliser [l'énoncé de la vision, les objectifs et les principes directeurs](#) approuvés par le Conseil municipal dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides.

En plus des projets du Plan directeur de la gestion des déchets solides, les Services des déchets solides continuent de surveiller et de suivre les incidences des obligations imposées dans le Programme provincial de la responsabilité individuelle des producteurs.

ANALYSE

Les documents législatifs dont nous faisons état ci-après pour les Services des déchets solides en 2025 cadrent avec les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides et étayent ces objectifs. Les documents législatifs de 2025 sont regroupés sous trois grands thèmes pour l'année : maximiser l'espace et la planification de l'évolution de notre décharge publique, explorer des technologies pour l'avenir des déchets solides à Ottawa, et enfin, rendre compte des progrès accomplis et souligner les réalisations. D'après l'un des grands faits saillants de 2025, nous diffuserons le premier compte rendu annuel sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides, qui décrira dans ses grandes lignes les progrès accomplis dans la première année de ce plan, notamment dans les activités de réduction et de réutilisation des déchets.

Voici les grandes décisions que les Services des déchets solides soumettront en 2025 à l'étude du Comité et du Conseil municipal :

- Prendre connaissance de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilisation des technologies de gestion des déchets, dont l'exploration de la valorisation énergétique des déchets par l'incinération et le traitement des déchets mixtes, et se pencher sur les options envisageables pour étayer l'avenir de la gestion des déchets à Ottawa (Rapport sur l'étude de faisabilité et sur l'analyse de rentabilisation des technologies de gestion des déchets).
- Se pencher sur les options de traitement des déchets organiques suivant l'expiration de notre contrat actuel en 2030 (Rapport sur le traitement des matières organiques au-delà de 2030).
- Se pencher sur une stratégie à long terme pour gérer les gaz d'enfouissement dans la décharge contrôlée du chemin Trail (Rapport sur la Stratégie d'optimisation et de gestion des gaz d'enfouissement).

- Se saisir et prendre connaissance d'un plan global de mise en œuvre afin d'instituer un programme de réacheminement des déchets dans les parcs de tout le territoire de la Ville, en fonction de la classification et de l'utilisation des parcs et en s'inspirant des leçons apprises dans le cadre du Projet pilote existant de réacheminement des déchets (Rapport sur la Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs).
- Prendre acte d'un compte rendu sur la responsabilité provinciale de gestion des déchets dangereux des ménages et se pencher sur les options relatives au système de collecte des déchets dangereux des ménages pour veiller à ce que les matières dangereuses n'aboutissent pas dans les camions de collecte de la Ville, ni dans la décharge contrôlée du chemin Trail (Rapport sur la Stratégie de gestion des déchets dangereux des ménages).
- Prendre connaissance de l'examen du programme et se pencher sur l'avenir du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, qui est lié directement au Programme provincial de la boîte bleue dans l'application du principe de la responsabilité individuelle des producteurs (Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises – Rapport sur l'examen du Programme).

Maximisation de l'espace et planification de l'évolution de notre décharge publique

Pour atteindre les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides, la Ville doit adopter des mesures à court, à moyen et à long termes pour veiller à ce que la décharge contrôlée du chemin Trail reste opérationnelle le plus longtemps possible. La feuille de route législative de 2025 comprend des rapports destinés à maximiser la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail, à optimiser les accords existants sur l'utilisation de l'énergie et à offrir des perspectives à long terme pour les technologies de gestion des déchets et l'optimisation des gaz d'enfouissement. Dans l'ensemble, les actions à court et à moyen termes donnent aux Services des déchets solides la capacité de planifier et d'exécuter les actions à long terme liées aux technologies de gestion des déchets et aux opérations d'enfouissement.

Prorogation de l'Accord sur l'utilisation des gaz d'enfouissement

Le premier rapport à déposer en 2025 en prévision de cette étape est celui de la Prorogation de l'Accord sur l'utilisation des gaz d'enfouissement. L'objectif de ce rapport consiste à déléguer, au directeur général de la Direction générale des travaux publics, le pouvoir de négocier, de modifier, de finaliser et de mettre en œuvre la prorogation sur

cinq ans de l'actuel Accord sur l'utilisation des gaz d'enfouissement de la décharge contrôlée du chemin Trail avec PowerTrail Inc. (PowerTrail). La prorogation pour l'accord modifié ferait état du partenariat professionnel à la fois solide et fiable entre la Ville d'Ottawa et PowerTrail, noué il y a plus de 20 ans, tout en apportant à la Ville la marge de manœuvre pour évaluer, mener à bien et mettre en œuvre une stratégie à long terme de gestion des gaz d'enfouissement qui tient compte de ses priorités actuelles. Ce rapport sera déposé au premier trimestre de 2025 pour que le Conseil municipal puisse l'étudier.

Le 20 février 2004, le Conseil municipal d'Ottawa [a approuvé](#) la production de gaz d'enfouissement dans la décharge contrôlée du chemin Trail afin de produire de l'électricité dans le cadre d'un partenariat avec Énergie Ottawa (filiale de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.), et le 30 janvier 2007, l'accord intervenu entre la Ville et PowerTrail a commencé à produire ses effets. L'accord conclu sur 20 ans entre la Ville et PowerTrail arrivera à expiration en 2027; il est assorti d'une option permettant de le proroger pour deux durées de cinq ans.

Stratégie d'optimisation et de gestion des gaz d'enfouissement

Pendant que le Conseil municipal se penchera, sur la solution à court terme évoquée ci-dessus pour la gestion des gaz d'enfouissement (GE), nous déposerons plus tard cette année la Stratégie de gestion et d'optimisation des gaz d'enfouissement. Dans le rapport qui sera déposé sur cette stratégie, nous demanderons au Conseil municipal d'approuver une stratégie à long terme pour la gestion des gaz d'enfouissement dans la décharge contrôlée du chemin Trail et pour optimiser la production des GE comme ressources et comme courant de recettes potentiel, en réduisant les émissions de GES de la Ville. Cette stratégie, qui correspond à la Suite d'actions 15 dans le PDGDS, portera sur les options permettant de s'assurer que la Ville récolte tous les avantages des GE comme ressources, de déterminer s'il est possible d'améliorer les avantages financiers de l'optimisation des GE et d'atteindre les objectifs du Plan directeur sur les changements climatiques de la Ville.

Expansion de l'empreinte au sol existante de la décharge contrôlée du chemin Trail

La préservation de la longévité de la décharge contrôlée du chemin Trail est l'un des objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides. En 2025, les Services des déchets solides mettront en œuvre plusieurs actions exposées dans le PDGDS pour pouvoir atteindre cet objectif, en commençant par l'agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail dans le périmètre existant (Suite d'actions 16).

En 2023, en prévision de l'approbation de la version définitive du PDGDS, le Conseil municipal a demandé au personnel de la Ville de lancer le processus de l'évaluation environnementale (EE) avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) pour l'agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail dans le périmètre existant de la propriété de la décharge ([ACS2023-PWD-SWS-0006](#)). La première phase du processus de l'EE consiste à mettre au point un cadre de référence (CR). Le CR explique l'objet de la proposition, comprend la description générale de cette proposition et de l'environnement qui pourrait être touchée par l'agrandissement et l'exploitation de la décharge, expose des solutions de rechange qui seront étudiées dans l'EE et fait état des grands enjeux à évaluer. Le MEPP exige que le public soit consulté dans l'élaboration du CR. En mars 2025, la Ville organisera une séance portes ouvertes afin de consulter le public dans le processus d'établissement du CR. Cette séance portera sur plusieurs thèmes propres à l'agrandissement de la décharge, dont l'évolution antérieure de cette décharge, les éléments que comporte le processus de l'EE et les liens entre l'agrandissement de la décharge et le PDGDS. Il est nécessaire d'annoncer cette séance sur les plateformes médiatiques, et les Services des déchets solides adresseront de vastes communiqués aux conseillers des quartiers de la Ville et aux résidents afin d'annoncer cette séance. Dans la foulée de cette séance, les Services des déchets solides feront suivre aux conseillers municipaux les commentaires recueillis et les prochaines étapes du déroulement de l'EE au deuxième trimestre de 2025.

Interdiction des déchets industriels, commerciaux et institutionnels

Alors que le déroulement de l'EE pour l'agrandissement de la décharge permettra de connaître l'évolution de la géographie de cette décharge, le personnel de la Ville se penche sur des options qui permettront d'interdire l'enfouissement, dans la décharge, de matières qui ne sont pas des déchets résidentiels. La première étape à adopter dans l'interdiction des matières a été approuvée dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides dans la Suite d'actions 16 (Interdire les déchets industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) dans la décharge contrôlée du chemin Trail.). Cette action offre la possibilité de gagner une année dans la durée utile de la décharge, puisque les déchets du secteur ICI sont généralement des matières qui sont difficiles à compacter ou à enfouir, ce qui a pour effet de consommer plus rapidement l'espace aérien indispensable. Ottawa est parfaitement en mesure de préserver la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail dans la décharge existante pour les déchets résidentiels seulement, compte tenu du nombre de décharges contrôlées du secteur privé et du nombre de stations de transfert implantées sur le territoire de la Ville et dans

un rayon de 100 kilomètres de ce territoire. Pour veiller à ce que le secteur ICI soit parfaitement au courant de ce changement dans l'acceptation des matières à enfouir et pour faire connaître les différentes options dans l'élimination de ces matières, nous lancerons à la fin du premier trimestre de 2025 une stratégie de communication en prévision de l'interdiction officielle de l'enfouissement des déchets du secteur ICI dans la décharge contrôlée du chemin Trail, qui devrait prendre effet le 30 juin 2025.

Exploration des technologies pour l'évolution de la gestion des déchets à Ottawa

Étude de faisabilité et Analyse de rentabilisation des technologies de gestion des déchets

Le recours à des technologies qui ont fait leurs preuves est un élément essentiel de l'avenir de la gestion des déchets solides. Le personnel de la Ville a mené une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour des technologies de gestion des déchets, notamment en se penchant sur l'incinération pour la transformation des déchets en énergie et sur le traitement des déchets mixtes. Cette étude de faisabilité et cette analyse de rentabilité seront présentées au Comité et au Conseil municipal au deuxième trimestre de 2025. Ces travaux, qui correspondent à la Suite d'actions 14 du PDGDS, permettent de réaliser de nombreux objectifs du PDGDS. Conformément à la directive du Conseil municipal, ce rapport sera consacré aux technologies qui sont disponibles, en service, qui ont fait leurs preuves dans la gestion et le réacheminement des déchets municipaux au lieu de les enfouir dans les décharges, qui respectent rigoureusement ou largement tous les règlements environnementaux actuels applicables et qui cadrent avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville.

En tenant compte des détails techniques liés à la discussion sur les technologies de gestion des déchets, les Services des déchets solides offriront aux membres du Conseil municipal des séances d'information sur les technologies étudiées pour veiller à communiquer efficacement, avant le dépôt du rapport, la portée et les constatations de l'étude de faisabilité.

Traitement des matières organiques au-delà de 2030

En plus de lui donner une vue d'ensemble des technologies viables pour la gestion des déchets, les Services des déchets solides présenteront au Conseil municipal un rapport sur le Traitement des déchets organiques après 2030, ce qui cadre avec la Suite d'actions 12 du PDGDS. La Ville a actuellement un contrat avec Convertus pour le transport, l'élimination et le traitement des déchets organiques ramassés dans les

immeubles d'habitation d'Ottawa. Parce que ce contrat est appelé à échoir en 2030, le personnel de la Ville déposera, au quatrième trimestre de 2025, une recommandation pour inviter le Conseil à envisager de traiter les matières organiques au-delà de 2030.

Réaction aux obligations dictées par le gouvernement provincial

Le paysage de la gestion des déchets dans la Ville d'Ottawa s'est transformé dans les dernières années parce que le gouvernement provincial a adopté le principe de la [responsabilité individuelle des producteurs](#). Il reste impératif que la Ville continue d'examiner ses programmes et services pour les résidents et les entreprises en réaction aux changements apportés par le gouvernement provincial et de concert avec les buts et les objectifs du PDGDS.

Déchets dangereux des ménages

Si la responsabilité des déchets ménagers dangereux (DMD) relève de la compétence du gouvernement provincial, Ottawa a offert et continuera d'offrir aux résidents des options pour l'élimination des déchets ménagers dangereux pour veiller à ce que les matières dangereuses n'aboutissent pas dans les camions de collecte de la Ville ni dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Conformément à la Suite d'actions 10, les Services des déchets solides présenteront, au deuxième trimestre de 2025, la Stratégie de gestion des déchets ménagers dangereux recommandée pour les options du réseau de collecte des déchets dangereux des ménages et pour les estimations des coûts dans l'ensemble, le cas échéant, pour les mettre en œuvre éventuellement.

Cette stratégie s'inscrit dans la foulée des précédents communiqués adressés au Conseil municipal sur la question, dont la Mise à jour 2021 de la version définitive du règlement pour la transition provinciale du Programme des boîtes bleues et du Programme des produits dangereux et spéciaux avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) et la Stratégie 2023 pour la transition du programme provincial de produits dangereux et spéciaux au principe de la responsabilité individuelle des producteurs ([ACS2021-PWE-SWS-0008](#), le MEPP a publié en 2021 le *Règlement sur les produits dangereux et spéciaux* (PDS) ([Règlement de l'Ontario 449/21](#)) afin d'assurer la transition des matières désignées avec le principe de la responsabilité complète des producteurs en 2022.

Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises

Conformément à l'approbation délivrée dans le PDGDS, les Services des déchets solides mènent actuellement un examen du Programme de sacs jaunes pour les petites

entreprises (Suite d'actions 20). L'examen de ce programme permettra de soumettre à l'étude du Conseil municipal une recommandation sur l'évolution du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, qui est impacté directement par le règlement-cadre du Programme provincial de la boîte bleue, qui relève du principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Le personnel de la Ville reverra les moyens grâce auxquels cette dernière pourrait gérer les matières générées par les sources non admissibles et déposées dans la boîte bleue. Ce rapport sera déposé au troisième trimestre de 2025.

Dans le cadre du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, la Ville ramasse les déchets déposés sur le bord de la rue. Les petites entreprises admissibles doivent s'inscrire à ce programme, puis acheter et utiliser les sacs à ordures jaunes approuvés par la Ville afin d'avoir droit aux services de collecte des déchets déposés sur le bord de la rue selon le principe de la récupération des coûts. Le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises a été institué en 2006 dans la foulée de la décision du Conseil municipal de rétablir le service de collecte des déchets offert aux petites entreprises d'Ottawa. Comme l'indique le rapport de 2023 ([ACS2023-PWD-SWS-0002](#)), les petites entreprises ne sont pas considérées comme des sources admissibles pour la RIP et ne répondraient pas aux conditions du système commun de collecte du Programme des boîtes bleues à instituer pour les matières recyclables en 2026. En raison de ce changement apporté par le gouvernement provincial, il faudra prévoir des circuits de collecte spécialisés pour les matières recyclables recueillies auprès d'établissements non admissibles et actuellement ramassés sur les circuits résidentiels existants. Cet examen est nécessaire pour savoir si la Ville doit continuer d'assurer la collecte des déchets municipaux des petites entreprises compte tenu de la transition avec le principe de la [responsabilité individuelle des producteurs](#) à l'échelle de la province, et dans ce cas, pour connaître les changements à apporter afin de veiller à mettre en place des mesures de récupération des coûts.

Programme provincial de la boîte bleue au-delà de 2026

Dans le Rapport de 2023 sur la transition du Programme provincial de la boîte bleue, le personnel de la Ville fait état des incidences de la transition du Programme provincial de boîtes bleues à partir du 1^{er} juillet 2023 et les efforts consacrés à amoindrir les répercussions pour les résidents d'Ottawa. À partir du 1^{er} janvier 2026, le principe de la responsabilité individuelle des producteurs produira intégralement ses effets, et toutes les activités de recyclage de la Ville qui relèvent du champ d'application du règlement ne seront plus de son ressort. Jusqu'alors, la Ville examinera et mettra à jour les processus opérationnels et organisationnels internes lorsque les plans du système

commun normalisé de collecte de 2026 seront communiqués par les producteurs aux municipalités de l'Ontario. Dans le rapport sur les plans du Projet de la planification de la post-transition 2026 du principe de la responsabilité individuelle des producteurs avec le Programme des boîtes bleues, nous ferons le point sur les plans adoptés par la Ville au-delà de 2026, dont les moyens grâce auxquels les matières recyclables qui ne relèvent pas du champ d'application du Programme provincial de la boîte bleue seront ramassées et réacheminées au lieu d'être enfouies dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Nous donnerons aussi une vue d'ensemble du plan de communication à l'intention des résidents pour amoindrir les inconvénients pendant que se déroule le changement dans les services offerts. Ce rapport sera déposé au troisième trimestre de 2025.

Rendre compte des progrès accomplis et souligner les réalisations

Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs

Depuis 2017, la Ville mène un programme pilote qui s'étend sur plusieurs années afin de déterminer l'efficacité et l'efficacé du déploiement d'un programme de réacheminement des déchets dans les parcs de tout le territoire de la Ville. Au troisième trimestre de 2025, les Services des déchets solides soumettront à l'étude du Conseil municipal la Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs. Ce rapport correspond à la Suite d'actions 7 du PDGDS, qui priorise les programmes de réacheminement des déchets dans les parcs et dans les autres lieux publics, en misant sur le succès que nous avons remporté dans le programme pilote.

Ce rapport comprendra un plan de mise en œuvre général pour instituer sur tout le territoire de la Ville un programme de réacheminement des déchets dans les parcs, d'après la classification et la vocation des parcs, les leçons apportées par le Projet pilote en cours pour le réacheminement des déchets et un tour d'horizon des municipalités qui ont réussi à mettre en œuvre les programmes de réacheminement des déchets dans les lieux publics.

Mise à jour de la Politique de réacheminement des déchets en bordure de rue

Si le réacheminement des déchets déposés dans les parcs reste une priorité pour le Conseil comme pour les membres de la collectivité, le personnel de la Ville reconnaît que le réacheminement des déchets en bordure de rue est aussi prioritaire pour Ottawa. L'une des mesures les plus importantes adoptées par le Conseil municipal pour optimiser la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail consistait à appliquer la limite de trois articles à jeter dans le cadre de la Politique sur le réacheminement des

déchets déposés en bordure de rue. La Ville a mis en œuvre avec succès cette politique, qui correspond à la Suite d'actions 4 dans le PDGDS, au quatrième trimestre de 2024 et continue de la surveiller. Au quatrième trimestre de 2025, les Services des déchets solides soumettront aux membres du Conseil municipal un compte rendu sur la situation après la première année de la mise en œuvre de la Politique sur le réacheminement des déchets en bordure de rue. Ce compte rendu comprendra les données à jour sur le déversement illicite des déchets et décrira dans leurs grandes lignes les stratégies adoptées pour les propriétés qui peinent à respecter la limite de trois articles à jeter.

Première Mise à jour du Plan directeur de la gestion des déchets solides

De concert avec la Mise à jour de la Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, les Services des déchets solides déposeront la première Mise à jour du Plan directeur de la gestion des déchets solides, dans le rapport décrivant dans leurs grandes lignes les progrès des actions de la première année indiquées dans le [rapport législatif](#) de 2024. Les actions de la première année consistent entre autres à planifier et à mettre en œuvre les suites d'actions consacrées à l'évitement et à la réduction des déchets, auxquelles on a attribué des priorités absolues pendant la consultation publique et qui suivent la hiérarchie approuvée par le Conseil municipal pour la gestion des déchets d'Ottawa (Réduire, Réutiliser, Recycler, Récupérer et Gérer les déchets résiduels). Ce rapport donnera aussi des détails sur les indicateurs de mesure du rendement auxquels on fera appel pour jauger l'efficacité et l'efficience des différentes actions du Plan.

Le Plan directeur est un document fluide qui s'adaptera au fil du temps à l'évolution du paysage de la gestion des déchets. Il sera modifié pour s'assurer qu'il cadre avec les projets et les priorités de la Ville, avec les lois des autres ordres de gouvernement et avec les changements dans le comportement et dans les habitudes d'élimination des déchets. En plus de faire des mises au point sur les projets, ce rapport annuel précisera toutes les modifications apportées au champ d'application ou les nouvelles occasions définies pour innover, en plus de permettre de demander d'autres directives ou d'approuver les actions et la mise en œuvre du PDGDS.

États financiers du Groupe interne de collecte des déchets solides

À la fin de 2025, nous déposerons le rapport annuel sur les États financiers du Groupe interne de collecte des déchets, qui comprendra les états financiers vérifiés de ce groupe interne de la Ville pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai

2025. Ce rapport mettra aussi en lumière le compte rendu sur le rendement de la Direction générale en ce qui a trait aux demandes de service. Ce rapport sera déposé en novembre 2025.

CONCLUSION

Nous avons indiqué ci-dessus les nombreux documents législatifs à déposer en 2025 pour les Services des déchets solides. Dans le même temps, nous poursuivons les opérations journalières et les travaux des projets. Nous continuons de veiller en priorité à ce que les résidents d'Ottawa soient servis dans un souci de sécurité et d'efficacité, et dans le cadre de l'avancement des travaux des projets qui se déroulent en arrière-scène, les services de première ligne sont toujours prioritaires.

En 2025, nous continuerons de périmétrer et de planifier les actions consacrées à la réutilisation, à la réduction et au réacheminement des déchets, selon le calendrier approuvé dans le PDGDS. Il s'agit entre autres de la Stratégie de réacheminement des déchets des établissements de la Ville, de la Stratégie de l'économie circulaire, de la Stratégie de l'amélioration du réacheminement des déchets textiles et du réacheminement des déchets encombrants, ainsi que des nouvelles initiatives d'information et de sensibilisation. Les mises à jour qui seront apportées à ces stratégies et initiatives seront comprises dans le Rapport annuel du Plan directeur de la gestion des déchets solides en octobre 2025 et seront présentées au Conseil municipal dans différents rapports au début de 2026.

Dans les semaines et les mois à venir, les Services des déchets solides seront un point de mire pour les entretiens décisifs et les décisions importantes; il sera donc essentiel de s'assurer que le Conseil dispose de renseignements exacts et de recommandations qui sont le fruit de recherches fouillées. La communication et la consultation seront également essentielles pour veiller à comprendre et à épauler ceux et celles qui sont touchés par les changements apportés au système de gestion des déchets solides. Les Services des déchets solides se réjouissent à l'idée de continuer de collaborer avec les résidents, les parties prenantes et les membres du Conseil municipal d'Ottawa.

Cordialement,

Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides

Alain Gonthier, directeur général, Direction générale des travaux publics

c. c. Équipe de la haute direction

Équipe de la haute direction de la Direction générale des travaux publics

Cheffe des communications, de l'Information du public et des Relations avec les médias, Communications générales